

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE Du 29 mars 2018

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Fontanarosa sous la présidence de Mr René JOURDAN

Date de convocation : 23 mars 2018

PRESENTS : Mmes – Mrs - JOURDAN R.- DELEDDA R. - FEVRIER E.-ARLON D. MERIC R. – BONIFAY C. - MARTINEZ S.-SERGENT C.- POUTET J. - GUERIN J.- PORTE L.- FAUVEL AM.- JUANICO J.- BOUTEILLE A. -DULIEUX I.- QUAGHEBEUR S.- MAGNALDI S.-FERRAND K.-PATENE R.-LUQUET M-DOSTES MH..

Avaient donné procuration en vertu de l'article L 2121.20 du Code Général
des Collectivités Territoriales =

Mme PARIS Francine	à	Mr ARLON Daniel
Mr PASCAL Alain	à	Mme BONIFAY Corinne
Mme JOURDAN Marie-Charlotte	à	M MARTINEZ Sébastien
M CORTI Cyril	à	Mme FEVRIER Eliane

Absents non excusés non représentés

Mr SORRENTINO Fabien- Mr BENOIT Marc-Mme TERRAGNO Tamara

La séance est ouverte à 20h35.

Madame FEVRIER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

QUESTION N°0 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

QUESTION N°1 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = IMPLANTATION D'UN POSTE D'ADJOINT EMPU LA CADIERE D'AZUR

Le Maire explique qu'il s'agit d'une ouverture de classe à l'école maternelle soumise au Conseil municipal. Il rappelle que de ce fait, on reviendra à 4 classes et que la moyenne d'enfants par classe sera diminuée, avec une incidence très positive sur leur travail, car l'école maternelle n'est pas une garderie.

Il confirme que la salle existe avec le matériel et qu'il souhaite que cette classe soit créée avec le poste d'adjoint EMPU proposé.

Création adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTION N°2 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES (SITS) LE BEAUSSET – LA CADIERE – EVENOS – LE CASTELLET - SIGNES

Monsieur le Maire précise que par délibération n°2017.09.052 du 5 septembre 2017, le conseil syndical du S.I.T.S. a procédé à la clôture administrative et financière de ce syndicat. En effet, des réformes ont bouleversé en matière de transport les compétences des communes au profit en partie des régions, départements et intercommunalités.

Les lois sont votées et la mise en place est progressive mais, désormais pour nous c'est la CASSB qui en assurera la responsabilité. La dissolution doit être actée par les conseils municipaux des communes concernées.

Accord unanime pour cette dissolution des membres présents et représentés.

QUESTION N°3 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR POUR LES EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES DES PERSONNELS MUNICIPAUX 2018.

Le Maire annonce le renouvellement pour l'année 2018 du marché contractualisé en date du 1^{er} janvier 2016 entre le Centre de Gestion du Var et le Centre agréé STRIATUM FORMATION en vue d'organiser des examens psychotechniques pour les agents de la Fonction Publique Territoriale du Var.

Ces examens s'adressent exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule, titulaires du permis approprié en état de validité.

Il indique que ces examens psychotechniques groupés restent limités à 5 candidatures par année et par Collectivité et s'il y a candidature(s) la commune doit délibérer et transmettre au Centre de Gestion du Var une convention dont le Conseil Municipal a pris connaissance.

Accord unanime pour le renouvellement de la convention des membres présents et représentés.

QUESTION N°4 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Maire insiste sur le fait que cette création résulte de la réussite à des concours de certains agents et que dans un prochain conseil municipal, il proposera la fermeture de postes non affectés et non pourvus et que, malgré le besoin en personnel qui existe, il n'y aura pas d'embauche nouvelle.

Accord unanime pour cette modification des membres présents et représentés.

QUESTION N°5 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = ROB 2018 PRESENTATION ET VOTE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Maire annonce que ce rapport a été présenté et discuté en commissions finances et travaux le 16 mars.

Il explique qu'en raison de l'article 107 de la loi NOTRe, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport et qu'il doit être voté.

La préparation de ce budget primitif s'inscrit dans un contexte national conditionné par le nouveau quinquennat présidentiel et que la politique budgétaire poursuit trois objectifs majeurs :

- Le redressement durable des comptes publics caractérisé par la baisse de la dépense publique,
- L'amélioration de la sincérité des budgets et des comptes,
- La transformation en profondeur des politiques publiques.

Il rappelle que les propositions faites ce soir, comme toujours, préparent le budget prévisionnel qui va être soumis et voté prochainement.

Il insiste sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation annoncée et qu'il faudra évidemment s'adapter.

En raison des nouvelles règles imposées cette année encore il faut s'attendre peut-être à une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avec la perte de 16 habitants au dernier recensement et notre « renommée » de commune riche.

En ce qui concerne la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) elle est versée en fonction de critères et c'est une commission départementale présidée par le Préfet qui répartit les subventions en fonctions de projets dits prioritaires, elle devrait être équivalente à celle de 2017.

Notre envoi de dossiers pour la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes (DSIL) n'a pas fait l'objet d'aide et le Maire de confirmer qu'avec un potentiel fiscal important et un revenu fiscal élevé notre commune est placée dans la catégorie de celles qui n'ont pas besoin d'être aidées. Le FPIC, logiquement ne devrait pas ou peu baisser.

Le FPIC n'augmentera pas en 2018 et restera à 1 milliard d'euros.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui correspond au remboursement aux collectivités d'une partie de la TVA (taux en vigueur 16,404%) de leurs investissements, et depuis 2016 de leurs dépenses d'entretien des équipements, va faire l'objet d'une réforme aux fins d'automatisation de la procédure qui sera mise en application à compter de 2019.

Le Maire donne des explications sur le plafonnement – 1,2% - des dépenses de fonctionnement qui ne s'appliquera pas aux petites communes mais par contre il donne l'exemple de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) qui, elle, est concernée.

C'est une évidence, la volonté de l'Etat est de diminuer le déficit public et de rappeler les indicateurs détaillés dans le rapport.

QUELQUES INDICATEURS :

- L'objectif de réduction du déficit public est fixé à 2,6% du PIB pour 2018 contre 2,9% attendu pour 2017.
- La croissance retenue par le gouvernement serait de 1,7% pour cette année, contre 1,6% auparavant, le gouvernement prévoit de maintenir cette croissance de 1,7% jusqu'en 2021.
- L'inflation prévisionnelle pour 2018 serait de l'ordre de \approx 1% contre 1% également pour 2017.
- Le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives concernent les propriétés bâties et non bâties était de 1% en 2016 et de 0,4% en 2017. L'année 2017 est la dernière année où un coefficient de revalorisation des valeurs locatives est instauré par la loi des finances. A compter de 2018, les valeurs des locaux autres que professionnels seront revalorisées automatiquement en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017 (évolution indice des prix à la consommation). En cas de déflation, aucune dévalorisation des bases ne sera effectuée et le coefficient sera maintenu à 1%.

SITUATION DE LA COMMUNE :

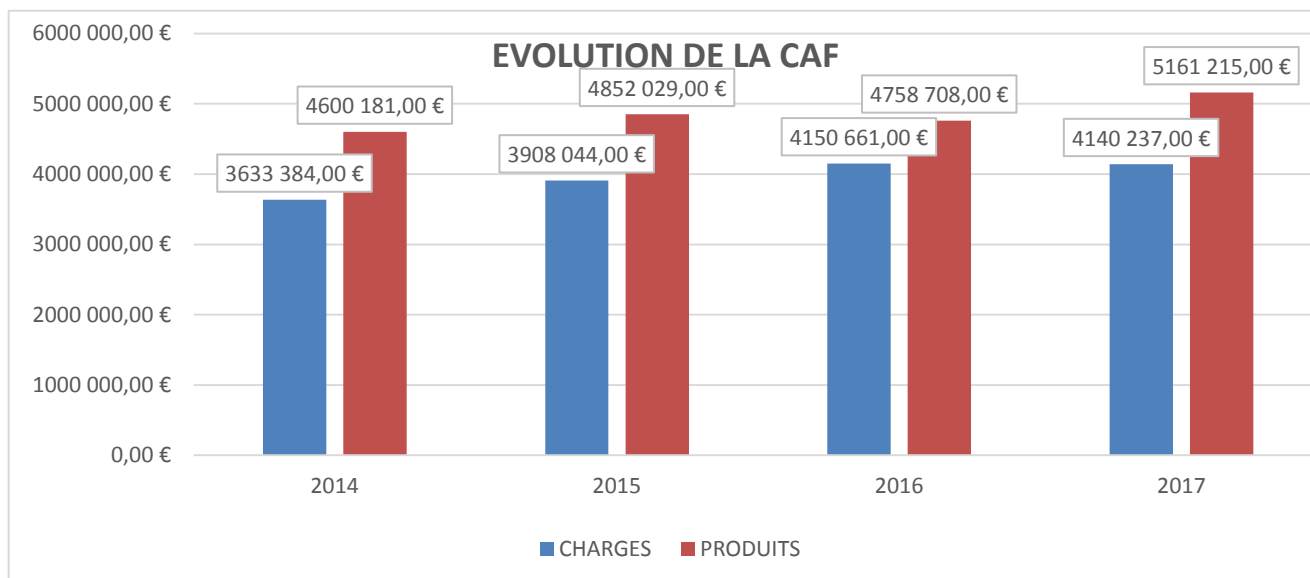
Rappel de la population INSEE:

01/01/2017 5599 habitants

➤ **FINANCIERE :**

**Quelques ratios établis au 31/12/ 2017
(comparaison moyenne départementale de 2016)**

	Moyenne en € Commune/habitant	Moyenne en € départementale/habitant
Encours de la dette	392	842
Annuité de la dette	41,59	123
Charges de personnel	384	525
Charges de fonctionnement	792,67	1 033,00
Produits de fonctionnement	922	1 164,00
CAF (épargne courante permettant le financement de l'investissement)	182	159



ANNEES	AUTOFINANCEMENT
2014	966 797,00 €
2015	943 985,00 €
2016	608 047,00 €
2017	1 020 978,00 €

Constat : notre capacité d'autofinancement a augmenté par rapport aux années précédentes.

	Moyenne en € Commune/habitant	Moyenne en € départementale/habitant
DGF + DSR	82,00	122,00
Impôts locaux	573,00	668,00
Subventions versées	19,00	69,00
Subventions reçues (ressources investissement)	44,00	129,00

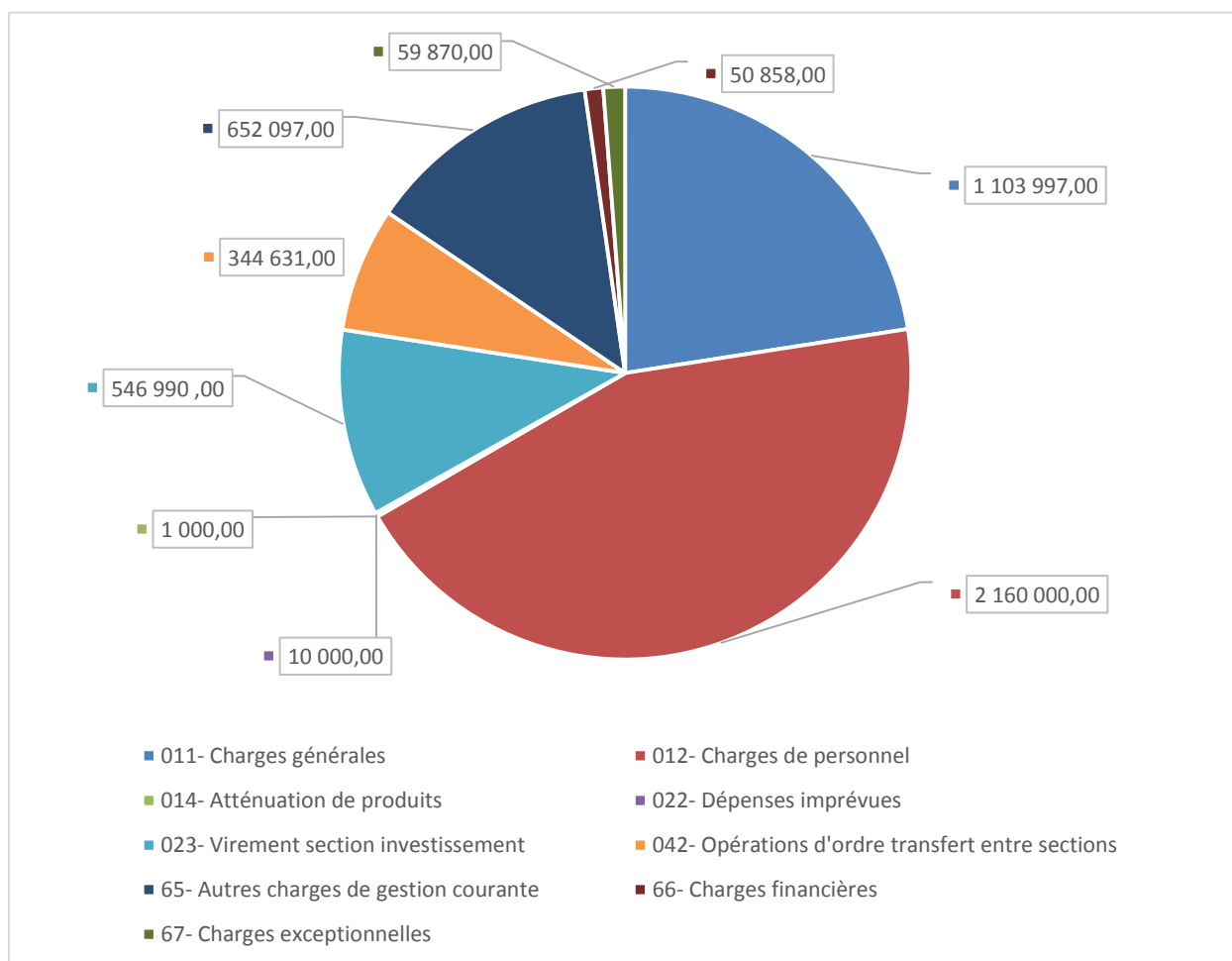
LES ORIENTATIONS POUR 2018 :

La perspective pour les années à venir s'appuie sur la volonté de maintien des marges financières à la commune malgré les baisses de financement de l'Etat tout en assurant un service public de qualité. Cela implique :

- Ne pas augmenter la pression fiscale tout en maintenant un autofinancement au niveau actuel. Pour y parvenir, il faut à la fois intervenir sur les dépenses (maintien de la masse salariale et des dépenses à caractère général) et sur les recettes par un rééquilibrage des parts contributives et utilisateurs.
- Continuer une politique d'investissement modérée permettant d'entretenir le patrimoine communal tout en poursuivant un endettement très correct.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES PREVISIONS DES DEPENSES 2018 S'ELEVENT à ≈ 4 929 443,00 €



Augmentation d'environ 1,93% par rapport à 2017 avec une légère baisse des charges à caractère général malgré l'augmentation des carburants, des primes d'assurance et les contraintes réglementaires.

Les dépenses de personnel et les charges assimilées connaissent une hausse d'environ 2,86% par rapport au BP 2017 (glissement - vieillesse - technicité = avancements d'échelon)

Effectif au 1^{er} Janvier 2018:

46 titulaires 4 contractuels 1 contrat aidé

PREVISIONS BUDGETAIRES DES 6 DERNIERES ANNEES

BUDGET PRIMITIF 2014	1 950 000 €
BUDGET PRIMITIF 2015	1 980 000 €
BUDGET PRIMITIF 2016	2 000 000 €
BUDGET PRIMITIF 2017	2 100 000 €
BUDGET PRIMITIF 2018	2 160 000 €

- Contribution au service incendie + 9,05% : 184 528 €
- Contributions aux différents syndicats (Symielec Var, SIVAAD, PNR) 216 269 €
- Les subventions aux associations ≈ 100 000 €

- FPIC montant non connu à ce jour pour 2018.

EVOLUTION DU FPIC :

BILAN DES PRELEVEMENTS EFFECTUÉS PAR L'ETAT AU COURS DES SIX DERNIERES ANNEES

1 ^{ère} année 2012	Montant du prélèvement	10 740,00 €
2 ^{ème} année 2013	Montant du prélèvement	28 899,00 €
3 ^{ème} année 2014	Montant du prélèvement	45 679,00 €
4 ^{ème} année 2015	Montant du prélèvement	63 734,00 €
5 ^{ème} année 2016	Montant du prélèvement	105 248,00 €
6 ^{ème} année 2017	Montant du prélèvement	134 977,00 €
Total payé par la commune :		389 277,00 €

Mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées selon divers critères, les principaux étant :

- Le potentiel financier par habitant
- Le potentiel fiscal par habitant
- Le revenu par habitant.

PRELEVEMENT POUR LOGEMENTS SOCIAUX

L'arrêté préfectoral N°2017-05 du 15 Février 2017 fixe le taux de majoration à 58.94% au lieu de 70% en 2016.

L'arrêté préfectoral n°2017-64 du 26 décembre 2017 fixe le taux de majoration à 100% pour 2018.

A ce jour, nous ne connaissons pas encore le montant de la pénalité 2018.

De plus, en raison d'un solde de dépenses déductibles de 377 753,79 € auquel il faut rajouter la subvention d'équilibre de la rue Tricot des Pères d'un montant de 70 000,00€, soit un total de **447 753,79€**, nous n'aurons pas de pénalité à régler en 2018.

Actuellement 4 permis de construire ont été délivrés, représentant 58 logements.

Aujourd'hui la commune dispose de 134 logements sociaux.

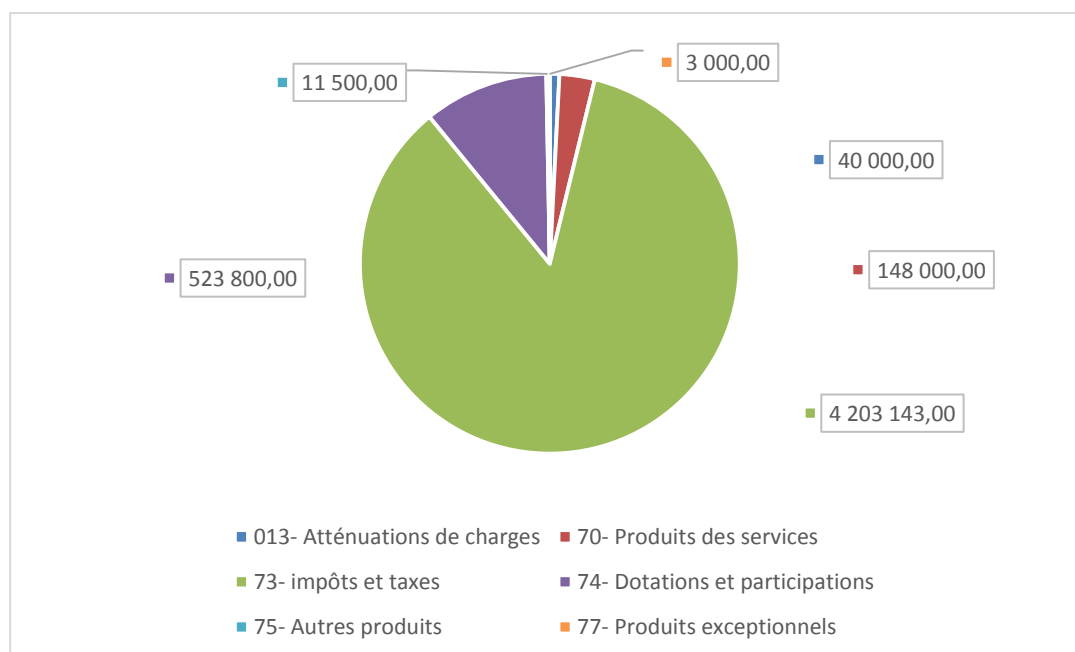
L'objectif étant d'atteindre le nombre de 604 logements sociaux en 2025.

Le Maire ajoute plus de droit de préempter, nous sommes en carence donc pour l'instant pas de pénalités, mais ces logements sociaux à construire sont une préoccupation majeure pour notre commune.

MONTANT DES PENALITES LOGEMENTS SOCIAUX

2013	81 948,49 €
2014	105 877,50 €
2015	181 730,97 €
2016	132 274,62 €
2017	162 246,21 €

LES PREVISIONS DES RECETTES DE 2018 S'ELEVENT A ≈ 4 929 443,00 €



LA FISCALITE :

La Municipalité n'augmentera pas les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Malgré les efforts consentis sur les dépenses, les prévisions des recettes fiscales sont basées sur l'évolution naturelle et sur la revalorisation des bases d'imposition donnant un produit d'environ 3 200 000,00€.

Taux en 2017

	Commune	Département	National
Taxe d'habitation	8,50%	14,08%	15,13%
Foncier bâti	21,95%	20,38%	22,82%
Foncier non bâti	66,10%	65,61%	52,44%

Pour notre commune, à noter que 46,7% des foyers ne payent pas la TH actuellement.

Dégrèvement de la taxe d'habitation :

A compter de 2018, la réforme de la taxe d'habitation prendra la forme d'un dégrèvement qui dispensera sur la résidence principale environ 80% des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif avec un abattement de 30% en 2018, 65% en 2019 puis 100% en 2020.

Le dégrèvement sera accordé sous condition de ressources :

- personne célibataire sans enfant (1 part fiscale) : revenu fiscal de référence (RFR) inférieur à 27 000 € par an, soit 30 000 € de revenu perçu.

- couple sans enfants (2 parts fiscales) : RFR inférieur à 43 000 € par an, soit 47 760 € de revenu perçu.

- couple avec 1 enfant (2,5 parts fiscales) : RFR inférieur à 49 000 € par an, soit 54 480 € de revenu perçu.

- couple avec 2 enfants (3 parts fiscales) : RFR inférieur à 55 000 € par an, soit 61 080 € de revenu perçu.

- couple avec 3 enfants (4 parts fiscales) : RFR inférieur à 67 000 € par an, soit 74 400 € de revenu perçu.

- puis + 6 000 € de RFR par demi-part supplémentaire.

Afin de préserver l'autonomie financière des collectivités, l'Etat prendra en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

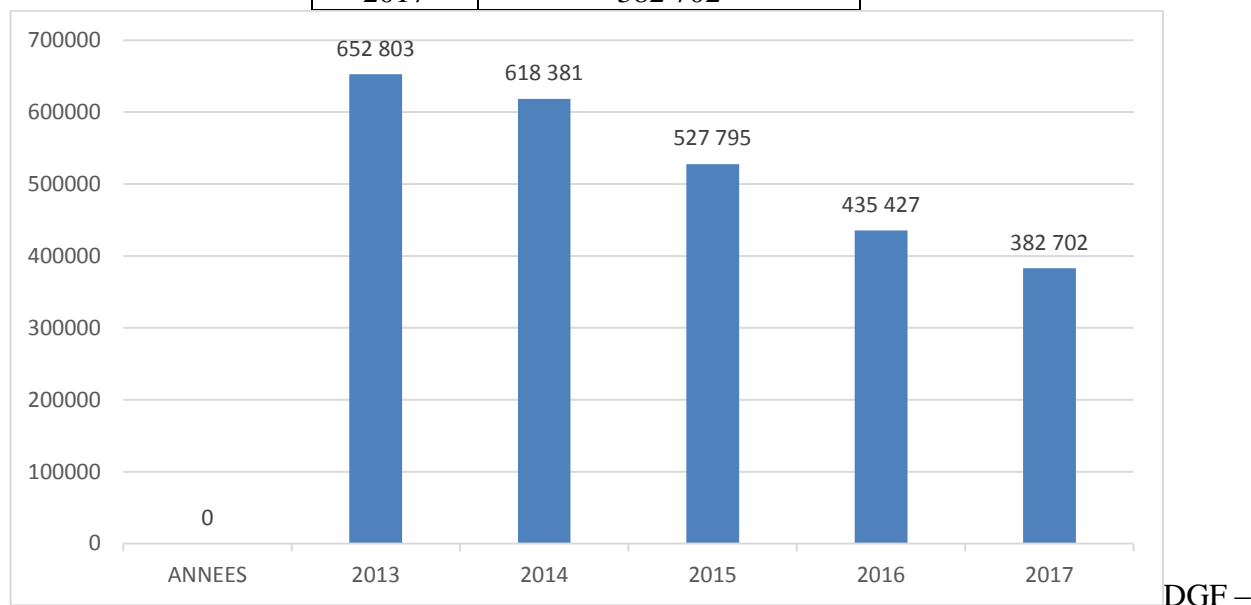
Les collectivités territoriales conserveront leur pouvoir en matière de vote du taux de la taxe d'habitation. La perte du produit fiscal consécutive au dégrèvement sera intégralement compensée au cours du même exercice. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable éligible.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) :

Compte tenu de la baisse, le budget 2018 sera construit avec une baisse d'environ 13 000 € soit un montant de 369 000 €.

EVOLUTION DE LA DGF

ANNEES	MONTANT en €
2013	652 803
2014	618 381
2015	527 795
2016	435 427
2017	382 702



DGF : moins 58,62% en 5 ans

LES AUTRES RECETTES :

L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume :

En 2017 il avait été prévu 282 113,00 €, nous avons perçu 289 532,00 €.

En 2018 les prévisions seront de : 282 113 ,00 €

La taxe sur l'électricité est en légère augmentation depuis 2016.

Les prévisions pour 2018 seront de: 175 000,00€

La taxe additionnelle aux droits de mutation perçue en 2017 : 602 689,00€ en augmentation de 27,59% par rapport à 2016.

Les prévisions pour 2018 seront de: 470 000,00 €

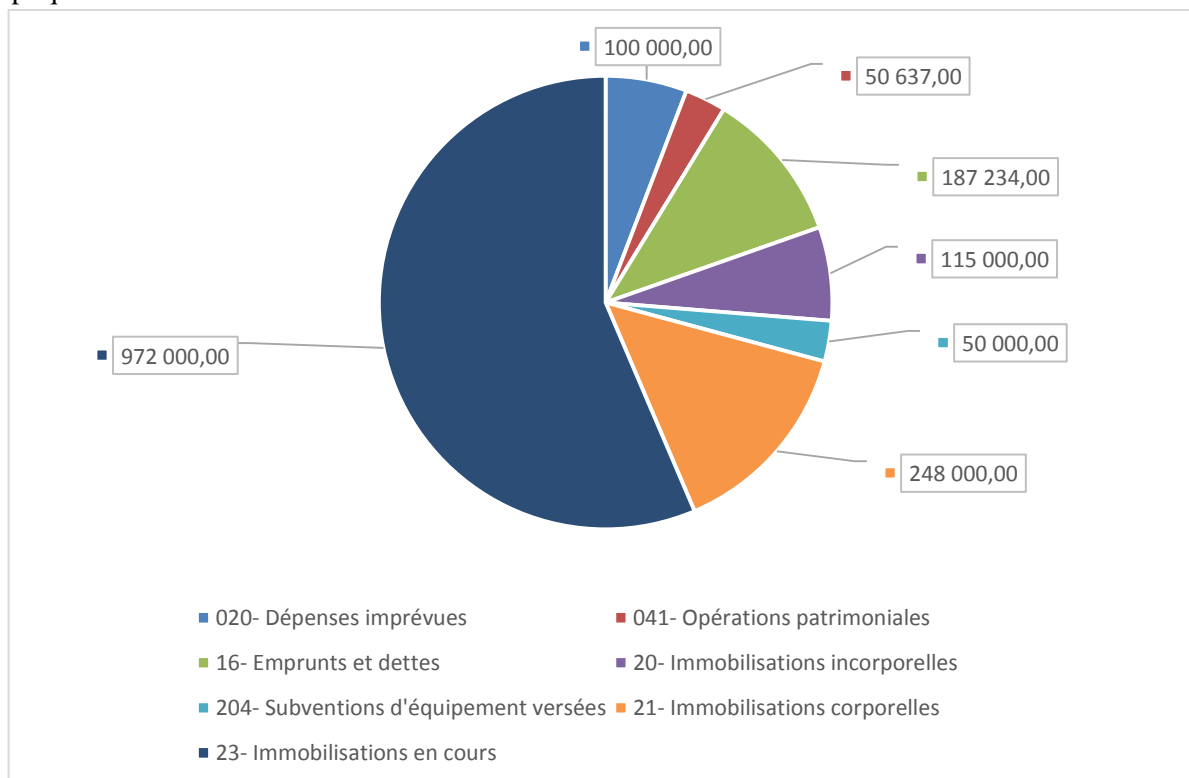
La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) perçue en 2017 : 78 177,00 € en augmentation de 7,45% par rapport à 2016.

Les prévisions pour 2018 seront de : 75 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES PREVISIONS DES DEPENSES 2018 S'ELEVENT A ≈ 1 722 000,00 €

Cette année encore la raréfaction des subventions, des concours de l'Etat et des autres partenaires impliquent une réflexion sur les nouveaux investissements et leurs financements.



LES PROGRAMMES D'ETUDES ET TRAVAUX POUR 2018 :

1 385 000,00 €

- Etudes PLU (complément aux RAR)	27 000,00 €
- Mise en sécurité de la falaise ave H.Jansoulin (complément aux RAR)	15 000,00 €
- Extension cimetièrre (complément aux RAR)	70 000,00 €
- Frais d'études divers	15 000,00 €
- Acquis parcelle études travaux Symielec ch Pey Neuf	120 000,00 €
- Trottoirs + plantations parking anciens combattants	61 000,00 €
- Voirie 2018 sur un grand nombre de voies	646 000,00 €
- Matériel urbain	30 000,00 €
- Poteaux incendie	30 000,00 €
- Aménagement terrain sportif et square Roux et City Stade Aussi, Avenue Pichou Espanet, planchers à l'Hôtel de Ville, L'Eglise, la Poste, le Bureau multi services	119 000,00 €
- Travaux sur bâtiments communaux	222 000,00 €
- Matériel de bureau et informatique	20 000,00 €
- Mobilier	10 000,00 €

LA DETTE ET SON EVOLUTION :

	2018	2017
INTERETS en €	50 045	47 856
CAPITAL en €	187 234	184 942
ANNUITE en €	237 279	232 798

Ratios 2017 de la commune :

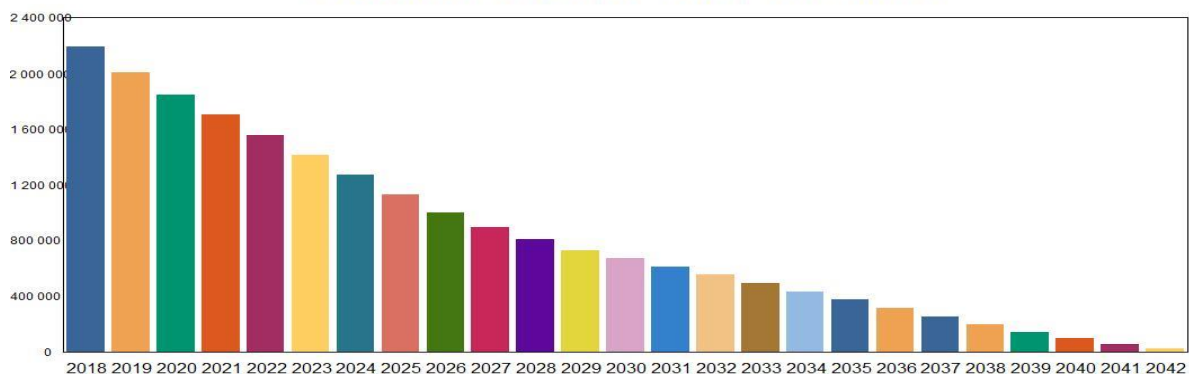
DETTE	Montant en €	Montant en €/habitants
Encours total de la dette au 31 décembre	2 192 000	392
Dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 902 241	340
Annuités des dettes bancaires et assimilées	1 902 241	340
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0
Fonds de roulement fin d'exercice	1 327 818	237

ETAT DE LA DETTE PAR TIERS

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2018	Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE CREDIT MUTUEL MEDITERRANE	500 000,00	500 000,00	16 614,04	7 406,84	0,00	24 020,88
CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATIONS	700 000,00	638 000,00	28 000,00	11 523,25	0,00	39 523,25
CAISSE EPARGNE COTE D AZUR	798 183,73	201 793,67	49 680,54	6 538,72	0,00	56 219,26
CREDIT AGRICOLE	1 552 449,02	802 341,75	79 574,30	22 659,05	0,00	102 233,35
DEXIA CREDIT LOCAL	169 039,32	49 966,67	13 364,59	1 916,22	0,00	15 280,81
TOTAUX	3 719 672,07	2 192 102,09	187 233,47	50 044,08	0,00	237 277,55

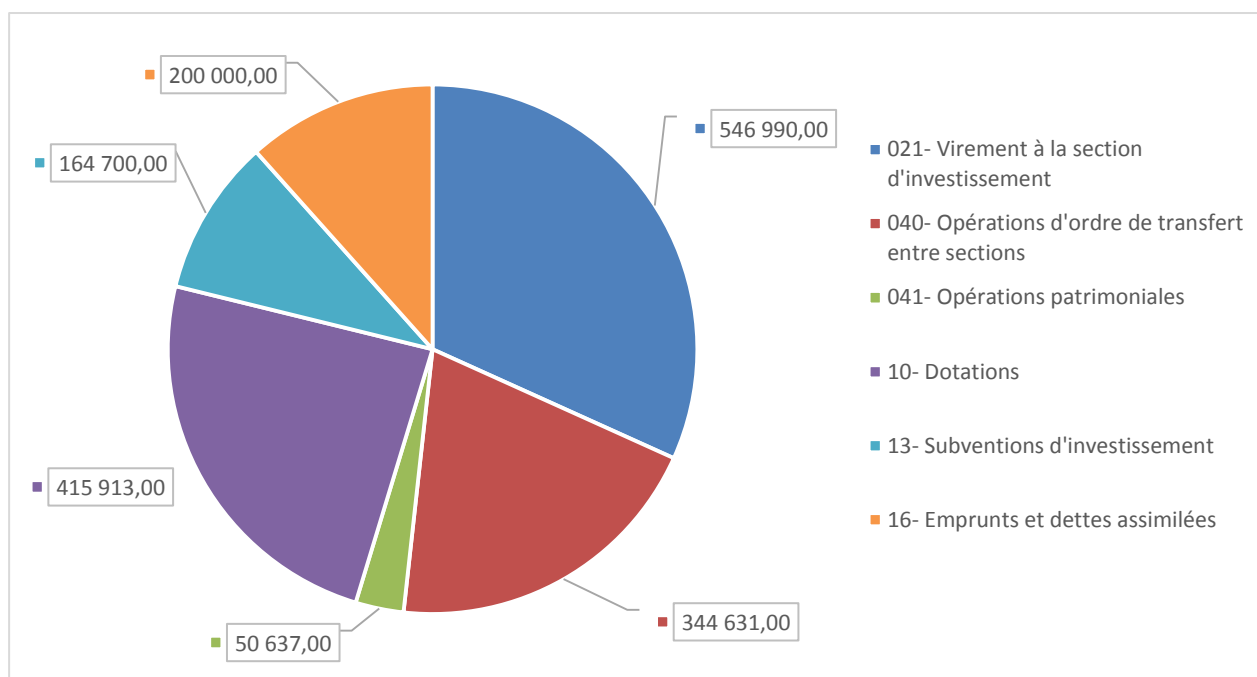
Le Maire confirme pas d'emprunts toxiques.

Evolution de la dette sur le 'restant dû'



Notre capacité de désendettement de 1,86 année est un indicateur très positif pour la commune.

LES PREVISIONS DES RECETTES 2018 S'ELEVENT A ≈ 1 722 000,00 €



- Le Fonds de Compensation de la TVA au taux de 16,404% (identique à celui de l'an dernier) d'environ 315 000 € est en augmentation par rapport à 2017.
Pour rappel, la loi des finances 2016 ouvre le droit à récupération de la TVA aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie payés à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Les taxes d'aménagement d'urbanisme : malgré une augmentation en 2017, une prévision prudente de 100 000,00 € sera inscrite pour 2018.
- Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental et de la DETR comme chaque année.
- Un emprunt d'équilibre d'environ 200 000 € sera inscrit, que nous souscrirons en fonction des besoins de trésorerie.

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES A VENIR :

- Poursuite des travaux à réaliser pour l'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie.
- Poursuite du programme annuel de réfection de la voirie communale.
- Poursuite de l'entretien et de la rénovation des bâtiments communaux (y compris les écoles).
- Poursuite des procédures informatiques de dématérialisation.
- Aménagement et mise aux normes pour l'accessibilité de certains parkings.

CONCLUSION :

Comme cela a été rappelé en première partie, l'exercice budgétaire 2018 s'inscrit dans un contexte national conditionné par le nouveau quinquennat présidentiel.

Cependant, le travail en commun accompli par les équipes municipales et administratives tant sur la dette, que sur les dépenses de fonctionnement ou le suivi des recettes, va permettre cette année encore de réaliser un budget ambitieux.

Malgré la raréfaction des ressources, nos choix et nos actions nous permettent de mener la politique d'investissement que nous souhaitons pour assurer à chaque génération des lieux de vie agréables et modernes.

Nous poursuivons notre politique d'investissement avec un endettement et une fiscalité très raisonnables (décision de la majorité municipale de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale en 2018), afin de ne pas répercuter sur les cadixiens le poids de la diminution de nos ressources, ni la hausse de nos dépenses obligatoires. Les incertitudes sur l'avenir, nous amènent à rester très prudents sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

Cet exercice 2018 se matérialise par un travail perpétuel portant sur la maîtrise des dépenses nécessaires à la pérennisation des finances de la ville et au sens donné à l'action municipale et le Maire conclut que pour cette année il va proposer au Conseil Municipal de reconduire les mêmes taux qu'en 2017.

Le Maire demande s'il y a des questions ?

Aucune question.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Ce budget constitue un budget financièrement autonome qui doit principalement trouver son équilibre par la tarification du service.

Service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence eau devra être transférée à la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume au plus tard le 1^{er} Janvier 2020. Dans cette attente, la commune continue à gérer ce budget.

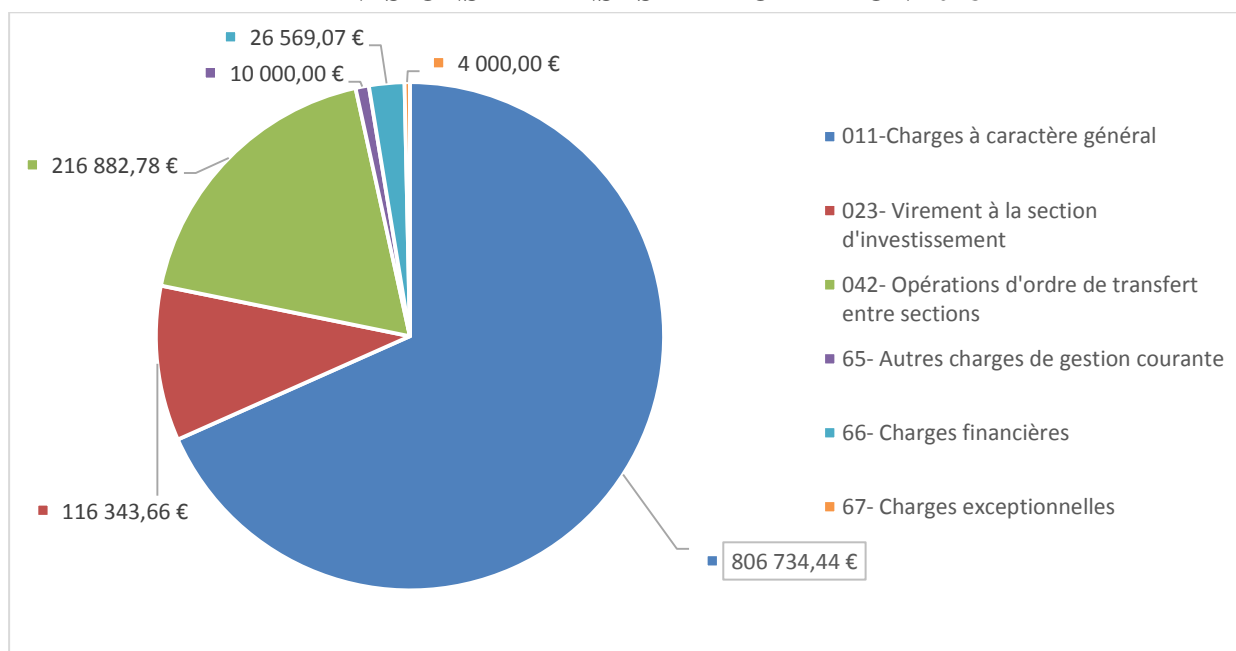
Un seul budget présenté avec une reprise anticipée des résultats comme l'an dernier.

Excédent section d'exploitation :	+ 267 609,87 €	201 000€ en 2017
Déficit section d'investissement :	- 6 856,94 €	
Pas de Restes à Réaliser 2017		

LES DEPENSES D'EXPLOITATION 2018 S'ELEVENT A ≈ 1 180 530,00 € du même ordre qu'en 2017

➤ <u>Les charges à caractère général :</u>	≈ 806 000,00 €
Comprenant les postes principaux suivants :	
• Etudes :	≈ 5 000,00 €
• Achat d'eau :	≈ 450 000,00 €
• Sous-traitance exploitation des installations d'eau potable :	
Marché attribué à VEOLIA le 27 janvier 2017 :	≈ 220 000,00 €
• Redevance versée à l'Agence de l'Eau :	≈ 125 000,00 €
➤ Virement à la section d'investissement :	≈ 116 344,00 €
➤ Opérations d'ordre de transfert entre section (dotations aux amortissements)	≈ 216 883,00 €
Autres charges de gestion courante :	≈ 10 000,00 €
➤ Charges financières :	≈ 26 570,00 €
➤ Charges exceptionnelles : (Annulation factures application Loi Warsmann)	≈ 4 000,00 €

PREVISIONS DEPENSES EXPLOITATION 2018



LES RECETTES D'EXPLOITATION 2018 S'ELEVENT A ≈ 1 180 530,00 €

- Excédent reporté de 2017 : 267 609,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 60 920,00 €
- Produits des services et ventes diverses : 500 000,00 €
(encaissements de 2017 : 528 079,00 €)

➤ Tarification du prix de l'eau pour les usagers :

A compter du 2^{ème} semestre 2016 :

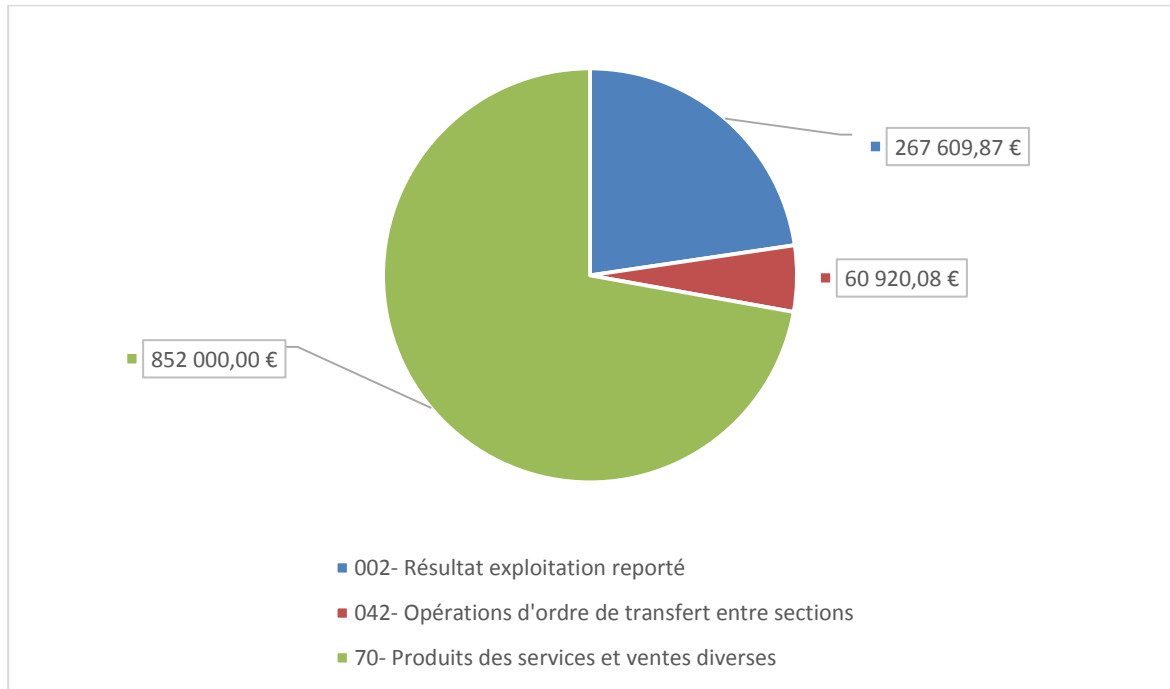
Abonnement :	42,00 €
TR1 de 0 à 30 m ³	0,27 €
TR2 de 31 à 100 m ³	1,56 €
TR3 >100 m ³	2,46 €

A noter que l'application de la loi Warsmann codifiée par l'article L2224-12-4 du CGCT représente une perte financière de 12 765,65 € TTC pour le 2^{ème} semestre 2016 et 2 771,36 € TTC pour le 1^{er} semestre 2017, soit 5 496 m³ que la commune a réglé à la SCP.

- Estimation de branchements : 30 000,00 €
(en 2017 : 49 branchements dont 1 compteur vert)
- Location de compteurs (en fait, abonnements) 210 000,00 €

- Redevance pour pollution agence de l'eau 100 000,00 €
- Autres taxes et redevances : 12 000,00 €

PREVISIONS RECETTES D'EXPLOITATION 2018



EVOLUTION DE LA DETTE AU 01/01/2018

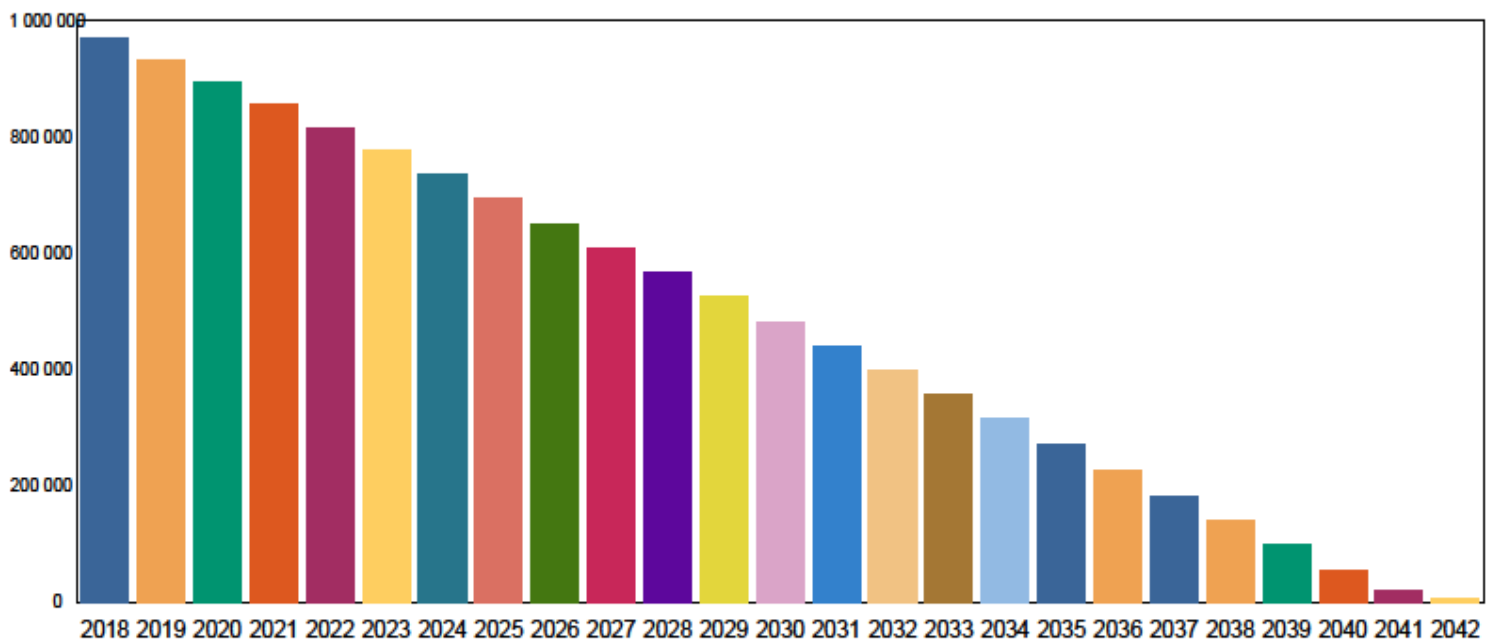
Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2018	968 095,42	37 306,36	26 493,53	0,00	63 799,89
2019	930 789,03	37 990,30	25 629,61	0,00	63 619,91
2020	892 798,71	38 698,06	24 633,41	0,00	63 331,47
2021	854 100,62	39 430,57	23 612,44	0,00	63 043,01
2022	814 670,01	40 188,79	22 565,78	0,00	62 754,57
2023	774 481,22	40 973,61	21 492,48	0,00	62 466,09
2024	733 507,56	41 786,16	20 391,50	0,00	62 177,66
2025	691 721,36	42 627,44	19 261,77	0,00	61 889,21
2026	649 093,87	42 648,47	18 102,27	0,00	60 750,74
2027	606 445,31	40 946,12	16 966,09	0,00	57 912,21
2028	565 499,15	41 791,76	15 832,03	0,00	57 623,79
2029	523 707,35	42 668,46	14 666,88	0,00	57 335,34
2030	481 038,85	43 577,58	13 469,31	0,00	57 046,89
2031	437 461,23	41 020,05	12 256,03	0,00	53 276,08
2032	396 441,12	40 831,20	11 079,22	0,00	51 910,42
2033	355 609,88	41 845,16	9 872,00	0,00	51 717,16
2034	313 764,64	42 896,89	8 627,01	0,00	51 523,90
2035	270 877,69	43 987,90	7 342,77	0,00	51 330,67
2036	226 879,70	45 119,69	6 017,72	0,00	51 137,41
2037	181 759,89	41 451,08	4 650,11	0,00	46 101,19
2038	140 308,72	42 439,48	3 468,48	0,00	45 907,96
2039	97 869,16	43 462,93	2 251,77	0,00	45 714,70
2040	54 406,18	36 522,23	1 059,20	0,00	37 581,43
2041	17 884,30	12 486,44	234,50	0,00	12 720,94
2042	5 398,85	5 398,85	42,06	0,00	5 440,91
					1 298 113,55

ETAT DE LA DETTE PAR TIERS

Date 01/01/2018

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2018	Montants à payer du 01/01/2018 au 31/12/2018			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE CREDIT MUTUEL MEDITERRANE	85 000,00	85 000,00	2 824,40	1 259,16	0,00	4 083,56
CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATIONS	325 000,00	297 526,09	12 656,07	4 806,87	0,00	17 462,94
CAISSE EPARGNE COTE D'AZUR	70 000,00	59 739,71	2 005,32	2 837,64	0,00	4 842,96
CAISSE FRANCAISE FINANCT LOCAL	356 800,00	296 952,21	13 338,20	9 376,54	0,00	22 714,74
CREDIT AGRICOLE	267 700,00	228 877,41	6 482,37	8 106,07	0,00	14 588,44
TOTAUX	1 104 500,00	968 095,42	37 306,36	26 386,28	0,00	63 692,64

Evolution de la dette sur le 'restant dû'



GFI Finances

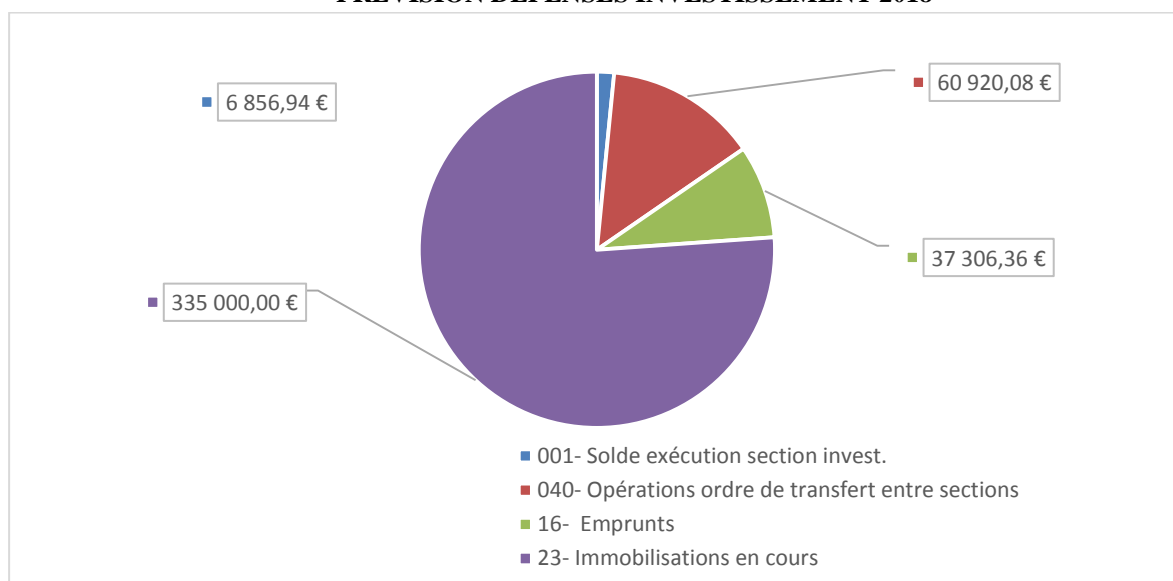
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 S'ELEVENT A \approx 440 000,00 €

Un peu plus importantes que celles prévues en 2017 comme l'annonce le Maire.

➤ Solde exécution section investissement :	6 857,00 €
➤ Opérations d'ordre de transfert entre sections :	60 920,00 €
➤ Remboursement du capital :	37 306,00 €
➤ Enveloppe de travaux 2018 :	335 000,00 €

Prévisions pour fuites sur réseaux et rénovation des rues du centre ancien, rue des Grenadiers et rue du Jeu de Paume, rue Denfert Rochereau et calade st Eloi, renforcement du réseau avenue du 8 mai 1945 et dévoiement d'une conduite chemin de l'Argile (125 000,00€ environ)

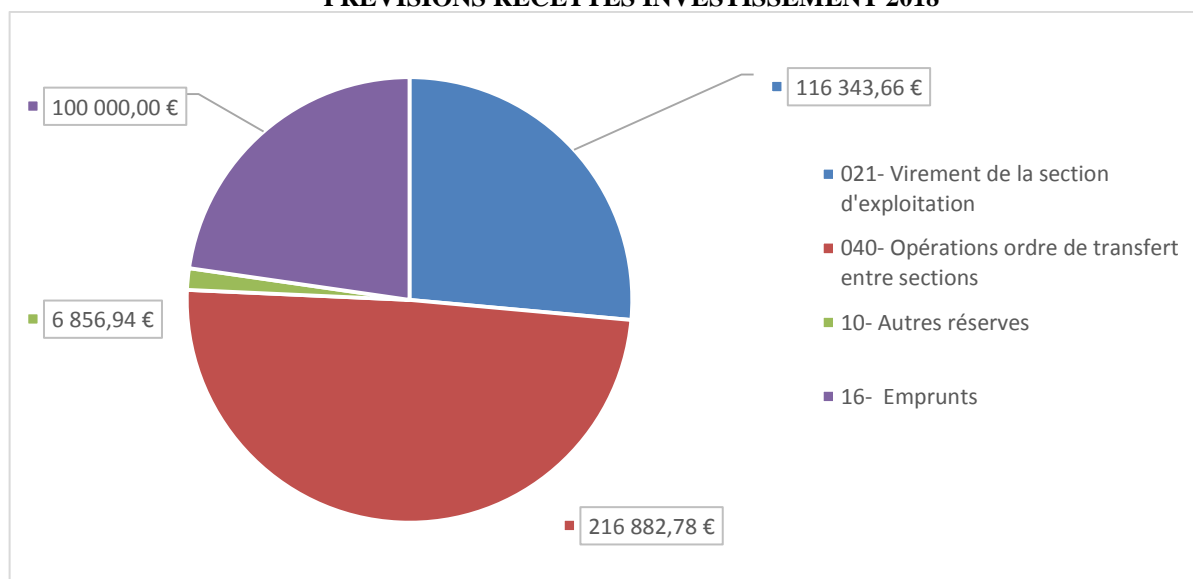
PREVISION DEPENSES INVESTISSEMENT 2018



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 S'ELEVENT A ≈ 440 000,00 €

➤ Virement de la section d'exploitation :	116 344,00 €
➤ Opérations d'ordre de transfert entre sections :	216 883,00 €
➤ Autres réserves	6 857,00 €
➤ Emprunt d'équilibre de	100 000,00 €
Sera contracté en fonction des besoins de trésorerie (pour mémoire un emprunt de 85 000,00€ a été souscrit en 2017)	

PREVISIONS RECETTES INVESTISSEMENT 2018



LES PROGRAMMES POUR L'ANNEE 2019:

Dans le cadre des travaux de rénovation des rues et du centre ancien, environ 80 000,00 € seront inscrits dès le budget 2019, pour remplacer les réseaux d'eau potable très vétustes dans la rue des Maures et la rue Aristide Briand.

LES BUDGETS (COMMUNE ET EAU) SERONT PRESENTES LORS D'UN PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SUR CES PROPOSITIONS.

Le Maire demande s'il y a des questions ?

Pas de question.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'annexe de l'eau a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

* **DÉCISION N° 2018/02: Attribution de marché de services « assistance à maîtrise d'œuvre publique relative à la voirie communale », à TPF INGENIERIE SAS basée à FREJUS – Pôle d'excellence Jean-Louis – 14, via Nova. Ce marché à bons de commande présente les minimum et maximum suivants, pour une durée de 4 ans :**

Minimum 50 000.00€ HT

Maximum 200 000.00€ HT

La séance est levée à 22h35